

PAR COURRIEL

Québec, le 23 décembre 2020

[REDACTED]

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 décembre 2020. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie des documents suivants :

Le 8 octobre 2020, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, monsieur Ahmed Hussen, annonçait 137 millions de dollars au Québec sur l'enveloppe de 625 millions de dollars réservée au fonds de relance sécuritaire de la garde des enfants du gouvernement du Canada. En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir :

1. La répartition détaillée du 137 M\$;
2. Les correspondances entre le ministre de la Famille et le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social au sujet de ces sommes.

Le ministère de la Famille ne détient aucune information correspondant à la répartition détaillée du 137 M\$ en lien avec l'annonce du 8 octobre 2020 par le ministre fédéral Hussen ni aucune correspondance entre le ministre Lacombe et son vis-à-vis fédéral au sujet de ces sommes.

Nous ne pouvons donc accéder à votre demande.

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui se libelle comme suit :

Art. 1 *La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.*

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

...2

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François Lemelin". The signature is stylized with a large initial "F" and a long horizontal stroke.

François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.